



FÉDÉRATION FRANÇAISE DEPÉTANQUE ET JEU PROVENÇAL

COMITE REGIONAL ILE DE FRANCE

COMITE DE L'ESSONNE

106 avenue des Roissy Hauts - 91540 ORMOY

☎ : 01 64 57 37 09 – @ : cd91@petanque.fr

Site Internet : <http://www.cd91petanque.com/>



Q

CAHIER DES CHARGES DES CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX A PETANQUE QUALIFICATIFS AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE

1°) RESPECT DU CAHIER DES CHARGES

Un chèque de caution de 150€ est obligatoirement remis au comité départemental, par tout club organisateur d'un Championnat. Ce chèque devra être adressé par le club au plus tard 1 mois avant le début de la compétition, accompagné du « bon pour accord » signé par le Président du Club organisateur. A défaut, le club ne pourra pas organiser la compétition.

Ce chèque sera restitué au club, après réception du compte rendu de la compétition, fait par le délégué et l'arbitre.

Tout club organisateur n'ayant pas respecté ce cahier des charges sera passible des sanctions disciplinaires mentionnées à l'article 13 du présent cahier des charges.

« Tout joueur participant à un championnat départemental qualificatif à un championnat de France s'engage à respecter le règlement du Comité départemental de l'Essonne et, en cas de qualification, à signer le cahier des charges des championnats de France. En ne signant pas le cahier des charges, le joueur (ou ses parents pour les mineurs) et son équipe ne pourront pas participer au championnat de France pour lequel ils se sont qualifiés.

2°) ORGANISATION MATERIELLE (cf article 5 du règlement fédéral)

2.1. Un terrain convenable, agréé par le Comité départemental de l'Essonne, pourvu d'un éclairage et d'une sonorisation en état de fonctionnement est obligatoire.

2.2. Toute allée, sentier ou chemin ne dépassant pas 3 mètres de large seront déclarés **TERRAINS INTERDITS**, il en sera de même pour toute surface gazonnée.

2.3. Les inscriptions aux tables de contrôle devront s'effectuer dans les meilleures conditions avec des zones d'inscription distinctes pour chaque catégorie représentée.

2.4. Afin de faciliter l'évolution des équipes, des cadres seront délimités dès le début du championnat.

Toutes les lignes de cadre doivent être ficelées : 15 X 4 m (maximum), barrières à 1m avec minimum de 12 X 3 m. Sauf les cadres aux deux extrémités qui devront faire minimum 12 X 4m.



FÉDÉRATION FRANCAISE DEPÉTANQUE ET JEU PROVENÇAL

COMITE REGIONAL ILE DE FRANCE

COMITE DE L'ESSONNE

106 avenue des Roissy Hauts - 91540 ORMOY

☎ : 01 64 57 37 09 – @ : cd91@petanque.fr

Site Internet : <http://www.cd91petanque.com/>



CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX QUALIFICATIFS AU CHAMPIONNAT DE FRANCE	CADRES D'HONNEUR
Triplette Seniors, Doublettes Séniors, Individuel Sénior, Triplette Vétéran, Triplette Promotion Triplette mixte, Doublette mixte Triplette Dames, Doublette Dames, Individuel Dames	16 ou 32 cadres 16 ou 32 cadres 8 cadres

3 CONSTITUTION DU JURY – RESPONSABILITES-TENUE DE TABLE

3-1 Composition du jury

Le délégué du comité directeur est le Président du jury.

L'arbitre référent du championnat fait obligatoirement partie du jury

Un membre du club organisateur, qui ne participe pas au championnat en tant que joueur, est désigné pour faire partie du jury

La composition du jury devra être affichée lisiblement

En aucun cas il ne sera admis derrière la table d'inscription durant le déroulement de la compétition une personne jouant ou déjà qualifiée.

Tout membre du Jury sera tenu de n'effectuer qu'un travail administratif

Les décisions prises par le jury sont sans appel

3-2 Le délégué et l'arbitre sont désignés par le comité départemental

Ils doivent faire appliquer le présent Cahier des Charges ; ils surveilleront la conformité des inscriptions, des licences et des différents tirages au sort.

Le délégué du comité a en charge la gestion du graphique des championnats.

Conformément à la décision prise en comité directeur du 26 juin 2021, il n'y a plus de concours parallèle imposé aux clubs organisateurs des championnats.

3-3 Le Club organisateur ne doit présenter que des personnes capables d'assurer les différentes tâches administratives (inscriptions, tenues de caisse.) et doit prévoir une personne pour encaisser les inscriptions aux championnats (2€ par joueur). Un chèque du montant des inscriptions sera donné au délégué du championnat en règlement du montant total des inscriptions

3-4 Les récompenses pour les équipes championnes et vice-championnes sont offertes par le comité.

4°) HORAIRES

- Se reporter au calendrier officiel

5°) CONDITIONS DE PARTICIPATION AUX CHAMPIONNATS QUALIFICATIFS AUX CHAMPIONNATS DE France

5.1.

- Equipe homogène club, licenciée dans l'Essonne, **sauf championnat triplettes jeunes.**

Tenue homogène club obligatoire.



FÉDÉRATION FRANÇAISE DÉPÉTANQUE ET JEU PROVENÇAL

COMITE REGIONAL ILE DE FRANCE

COMITE DE L'ESSONNE

106 avenue des Roissy Hauts - 91540 ORMOY

☎ : 01 64 57 37 09 – @ : cd91@petanque.fr

Site Internet : <http://www.cd91petanque.com/>



CHAMPIONNATS DE FRANCE

Les jeunes –quelle que soit la catégorie- ne peuvent pas participer aux championnats à pétanque seniors qualificatifs à un championnat de France, *mais les juniors peuvent participer aux championnats Jeu Provençal qualificatifs à un championnat de France.*

Les féminines ne peuvent pas participer aux championnats départementaux Sénior Masculin, mais peuvent participer aux championnats départementaux catégories Promotion et Vétéran.

Conformément au règlement officiel du Championnat de France (Article 3 -Dispositions particulières)

" **Joueur (ou joueuse) hors UE** : pour tous les Championnats de France et leurs qualificatifs, à l'exception de l'individuel, il ne pourra être accepté qu'un joueur (ou joueuse) hors UE par équipe. Sous réserve d'une mutation en bonne et due forme, **qu'il (ou elle) soit licencié(e) depuis au moins 1 année à la FFPJP** et qu'il (ou elle) n'ait pas déjà été champion (championne) pour une autre nation lors de la saison sportive en cours."

5-2 CHAMPIONNATS TC

SENIORS

5.21. INDIVIDUEL - Conditions particulières

- Championnats ouverts à tous les licenciés Masculins, de nationalité Française ou Union Européenne.

5.22. DOUBLETTE et TRIPLETTE

- Un seul licencié de nationalité hors Union Européenne par équipe,
- Un seul muté hors département par équipe

DAMES

5.23. INDIVIDUEL - Conditions particulières

- Championnats ouverts à toutes les licenciées, de nationalité Française ou Union Européenne.

5.24. DOUBLETTE et TRIPLETTE

- Une seule licenciée de nationalité hors Union Européenne par équipe,
- Une seule mutée hors département par équipe



FÉDÉRATION FRANCAISE DEPÉTANQUE ET JEU PROVENÇAL

COMITE REGIONAL ILE DE FRANCE

COMITE DE L'ESSONNE

106 avenue des Roissy Hauts - 91540 ORMOY

☎ : 01 64 57 37 09 – @ : cd91@petanque.fr

Site Internet : <http://www.cd91petanque.com/>



5.25 DOUBLETTE et TRIPLETTE Mixte

- Equipe homogène club
- Composition de l'équipe Triplette mixte : 2 hommes + 1 femme ou 2 femmes + 1 homme.
Championnat ouvert à tous les licenciés Seniors
Un seul licencié (ou licenciée) de nationalité hors Union Européenne par équipe
Un seul licencié (ou licenciée) muté (e) hors département par équipe

5-3 CHAMPIONNAT PROMOTION TRIPLETTE

- Championnats ouverts à tous les licenciés hommes et femmes, Promotionet Non Classés Sénior
- Un seul licencié (ou licenciée) de nationalité hors Union Européenne par équipe
- Un seul licencié (ou licenciée) muté (e) hors département par équipe

5-4 CHAMPIONNAT VETERAN TRIPLETTE

- Championnat ouvert à tous les licenciés hommes et femmes, de 60 ans (dans l'année) et plus
- Un seul licencié (ou licenciée) de nationalité hors Union Européenne par équipe
- Un seul licencié (ou licenciée) muté (e) hors département par équipe

7°) INSCRIPTIONS

- Inscriptions sur place, **2€ par joueur**
- Début de tous les championnats (seniors, dames, mixtes, vétérans) le samedi (ou le mercredi pour les vétérans) à 10h

8°) MODE DE DEROULEMENT DES CHAMPIONNATS

8.1. Championnats départementaux

Compte tenu de la difficulté à trouver des terrains suffisamment vastes pour accueillir un grand nombre d'équipes, le comité propose aux clubs d'organiser certains championnats sur 2 sites le premier jour et 1 site le deuxième jour.

Ainsi, le samedi le championnat se déroulera sous forme de qualificatifs en poules, une répartition du nombre de qualifiés au prorata du nombre d'équipes sur chaque terrain, et le dimanche en élimination directe.

Toutefois, si un club a la possibilité d'accueillir toutes les équipes et souhaite organiser totalement le championnat, le comité accédera à sa demande.

- Au premier tour, deux équipes du même club ne peuvent pas se rencontrer, sauf cas de force majeure.
- Les poules sont constituées d'équipes de clubs différents, sauf cas de force majeure.
- Un joueur absent ne peut en aucun cas être remplacé. L'équipe entière est éliminée



FÉDÉRATION FRANCAISE DEPÉTANQUE ET JEU PROVENÇAL

COMITE REGIONAL ILE DE FRANCE

COMITE DE L'ESSONNE

106 avenue des Roissy Hauts - 91540 ORMOY

☎ : 01 64 57 37 09 – @ : cd91@petanque.fr

Site Internet : <http://www.cd91petanque.com/>



- **PAUSE MERIDIENNE LE SAMEDI (OU LE MERCREDI POUR LES VETERANS):**
- Championnats sur un seul site : la pause se fera par moitié de terrain (ex terrains 1 à 21 de 12h à 13h30, terrains 21 à fin, de 13h à 14h30)
- Championnats sur 2 sites: la pause se fera de 12h30 à 14h00
- **PAUSE MERIDIENNE LE DIMANCHE (OU LE JEUDI POUR LES VETERANS)**
- championnats séniors et vétéran
après les ¼ de finale- Les ½ devront débiter en même temps
- Championnats féminins : la reprise en ¼ se fera à 13h

8.2. CHAMPIONNATS REGIONAUX

- Tous les championnats Régionaux sont fermés conformément au règlement de la Fédération (sauf les championnats Régionaux Doublettes & T à T Jeunes).

- Nombre d'équipes qualifiées par département :

Tête à Tête, Doublette et Triplette Sénior	4
Doublette mixte	
Triplette vétéran	
Triplette promotion	
Triplette mixte	
Tête à Tête, Doublette et Triplette Dames	2

Equipes issues des Championnats Départementaux :

- Les équipes seront qualifiées en fonction de leur rang de classement du fichier du championnat, issu de Gestion Concours, et devront avoir atteint au moins les ¼ de finale du championnat départemental



FÉDÉRATION FRANÇAISE DÉPÉTANQUE ET JEU PROVENÇAL

COMITE REGIONAL ILE DE FRANCE

COMITE DE L'ESSONNE

106 avenue des Roissy Hauts - 91540 ORMOY

☎ : 01 64 57 37 09 – @ : cd91@petanque.fr

Site Internet : <http://www.cd91petanque.com/>



8.3. DEROULEMENT DES CHAMPIONNATS

➤ Pétanque (TàT, DOU & TRI masculins + DOU, TRI Mixte, Tri Promotion)

- Parties en 13 points, poules au départ puis élimination directe.
- Reprise le dimanche matin à 9H en 1/8 ou en 1/16 (en fonction de l'avancée du Chpt)
- Les demi-finales débiteront en même temps après **la pause méridienne**

➤ Pétanque Séniors féminines :

- Parties en 13 points, poules au départ puis élimination directe.
- Reprise le dimanche après-midi à 13h00 en ¼
- Les demi-finales débiteront en même temps **après la pause méridienne**

➤ Triplette Vétérans (60 ans & +) :

- Parties en 13 points, poules au départ puis élimination directe.
- Reprise le jeudi matin à 9H en 1/8 ou en 1/16
- **Les demi-finales débiteront en même temps après la pause méridienne**

9°) INDEMNITES D'ARBITRAGE A REGLER PAR LE COMITE DEPARTEMENTAL

- Selon le tableau fédéral
- Le comité prend en charge la totalité des frais d'arbitrage concernant les championnats
- S'il y a des concours parallèles, l'arbitrage de ces concours est à la charge du club
- Le nombre d'arbitres sur les différentes manifestations est décidé par la commission des arbitres.

10°) REPAS

- Cf avenant joint.

11°) CONSOMMATION D'ALCOOL

- Nous vous rappelons que la CONSOMMATION et la VENTE d'ALCOOL FORT sont interdites sur les compétitions officielles FFPJP et les enceintes sportives. Seules les autorisations "débit de boissons temporaires" permettent la vente de boisson de classe 1 à 3 (boissons non alcoolisées + vin, bières, cidre donc des alcools ne titrant pas plus de 18% d'alcool pur). Le comité FFPJP de l'Essonne se dégage de toutes responsabilités en cas de non respect de cette réglementation.
- Conformément aux articles 32 et 33 et à l'annexe 4 du règlement administratif et sportif de la FFPJP, des contrôles d'alcoolémie, seront effectués par une personne habilitée par le comité directeur.
- Conformément à ces articles, tout licencié refusant de s'y soumettre et/ou ayant un taux supérieur de 0,50g/litre de sang, sera exclu sur le champ de la compétition.



FÉDÉRATION FRANÇAISE DEPÉTANQUE ET JEU PROVENÇAL

COMITE REGIONAL ILE DE FRANCE

COMITE DE L'ESSONNE

106 avenue des Roissy Hauts - 91540 ORMOY

☎ : 01 64 57 37 09 – @ : cd91@petanque.fr

Site Internet : <http://www.cd91petanque.com/>



12°) TENUE ET COMPORTEMENT DES JOUEURS

Il est interdit de fumer ou vapoter sur tous les terrains de jeu, de s'entraîner dans les cadres à tout moment.

Les téléphones portables doivent être éteints pendant les parties.

Il est interdit de consommer des boissons alcoolisées pendant les parties.

Une tenue correcte est exigée pour tous les championnats qualificatifs ou non à un Championnat de France. La tenue des joueurs doit être conforme au tableau récapitulatif annexé et à la note du comité directeur fédéral également annexée : Tenue haut homogène club et bas homogène.

➤ **BAS :**

Short sportif ou vêtement sportif obligatoires et homogènes dans les Championnats départementaux et régionaux

Leggings interdits

➤ **HAUTS**

-Sweat ou polo ou chemise ou blouson ou coupe-vent, de la **même couleur** avec marques distinctives du club d'appartenance. **Les écussons doivent être obligatoirement brodés ou collés mais pas épinglés.**

Aucune inscription ne doit être faite au marqueur ou stylo

- Si une équipe possède des sweats, polos, chemises, blousons, coupe-vent, de la même couleur les joueurs n'auront pas l'obligation de tous jouer en sweat ou en polo. Un joueur pourra jouer en polo et un autre en blouson par exemple.

13°) SANCTIONS

Le délégué présent sur le championnat est chargé, notamment, de contrôler les tenues et il devra inviter le ou les joueurs qui n'ont pas la tenue conforme à se changer. En cas de refus, il devra réunir le jury qui appréciera la conformité de la tenue et éventuellement disqualifiera le ou les joueurs.

Toute disqualification, pour quelque motif que ce soit, entraînera une sanction – prise par le comité départemental- pour le ou les joueurs, et pour le club d'appartenance du ou des joueurs

Tout Club ne respectant pas les engagements pris lors de la remise du présent Cahier des Charges se verra interdire toute organisation de Championnat Départemental **durant 1 an.**

Le chèque de caution sera encaissé par le Comité

LA DIRECTION SPORTIVE

NB 1: ce cahier des Charges annule et remplace l'édition précédente, et a été approuvé lors du Comité directeur du 11 janvier 2025

NB 2 : Aucun remplacement de joueur n'est autorisé lors des championnats.